



Mairie de LE-MÉE-SUR-SEINE  
555, route de Boisissac  
77350 LE MÉE-SUR-SEINE

**PLU**  
VILLE DE LE-MÉE-SUR-SEINE  
PLAN LOCAL D'URBANISME

**6.3**

**PLAN DES INFORMATION ET OBLIGATIONS DIVERSES**

PLU prescrit par DCM du **30 septembre 2016**  
PLU arrêté par DCM du **15 février 2018**  
PLU approuvé par DCM du **13 novembre 2018**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire  
Francis **VERNIN**



**Enveloppes d'alerte zone humide de la DRIEE :**

- Classe 1 :** Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié
- Classe 2 :** Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté :  
- zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation)  
- zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté
- Classe 3 :** Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
- Classe 4 :** Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
- Classe 5 :** Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides

